

**FEDERATION LUXEMBOURGEOISE
DE TRIATHLON
FLTRI
Association sans but lucratif**

**Comptes annuels pour l'exercice se clôturant
le 31 décembre 2023**

**3, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
R.C.S. Luxembourg : F 573**

- Table des matières -

1. Comptes annuels

Mémo	1
Bilan	2
Comptes de profits et pertes	3
Annexe légale	4-7

2. Détails des comptes annuels

Détails du bilan	8-9
Détails du compte de Profits et Pertes	10-11

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

Siège social : 3, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

R.C.S. Luxembourg : F 573

Fondation de droit luxembourgeois, constituée en date du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C N° 992 du 6 octobre 2017.

- Dont les statuts ont été modifiés en date du 27 novembre 2004, publié au Mémorial recueil des sociétés et associations numéro C N° 577 du 15 juin 2005.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial recueil des sociétés et associations numéro C N° 1388 du 19 juillet 2006.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 19 mars 2016, publié au RESA le 16 septembre 2016.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 25 septembre 2017, publié au RESA le 23 avril 2018.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 19 mars 2021, publié au RESA le 5 août 2021.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 24 mars 2022, publié au RESA le 18 août 2022.
- Dont les statuts ont été modifiés en date du 23 mars 2023, publié au RESA le 18 août 2023.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023

	<u>Origines</u>	<u>Affectations</u>
1. Résultat de l'exercice	22,259.49	
2. Report à nouveau exercices précédents	110,669.56	
3. Prime d'émission		
4. Autres réserves		
5. Réserve impôt fortune disponible		
1. Prime d'émission		
2. Réserve légale		
3. Réserves statutaires		
4. Réserves impôts fortune imputés		
5. Report à nouveau sur exercices suivants		132,929.05
6. Rémunérations du CA et Commissaire		
7. Dividendes bruts mis en paiement		
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX	132,929.05	132,929.05
	<hr/>	<hr/>

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en EUR)

« Schéma suivant articles 34 et 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises »

ACTIF	Note(s)	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF	Note(s)	31/12/2023	31/12/2022
A. Capital souscrit non versé		-	-	A. Capitaux propres	4	132,929.05	110,669.56
I. Capital souscrit non appelé		-	-	I. Capital souscrit		-	-
II. Capital souscrit appelé, non versé		-	-	II. Primes d'émissions et primes assimilées		-	-
				III. Réserves de réévaluation		-	-
B. Frais d'établissement		-	-	IV. Réserves		-	-
				V. Résultats reportés		110,669.56	86,700.39
C. Actif immobilisé	2	-	-	VI. Résultat de l'exercice		22,259.49	23,969.17
I. Immobilisations incorporelles		-	-	VII. Acomptes sur dividendes		-	-
II. Immobilisations corporelles		-	-	VIII. Subventions d'investissement en capital		-	-
III. Immobilisations financières		-	-	IX. Plus-values immunisées		-	-
D. Actif circulant	2	127,461.86	119,858.93	B. Dettes subordonnées		-	-
I. Stocks		-	-	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	-
II. Créances	3			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		-	-
a) Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		98,445.36	102,813.00	C. Provisions	5	-	-
b) Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		-	-	D. Dettes non subordonnées	6	21,830.83	14,805.89
III. Valeurs mobilières		-	-	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		21,830.83	14,805.89
IV. Avoirs en banque, CCP, chèques et encaisse		29,016.50	17,045.93	b) Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		-	-
E. Comptes de régularisation		27,298.02	5,616.52	E. Comptes de régularisation		-	-
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		154,759.88	125,475.45	TOTAL DU BILAN (PASSIF)		154,759.88	125,475.45

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 (en EUR)

Schéma suivant article 46 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises

CHARGES	01.01.2023 -	01.01.2022 -	PRODUITS	01.01.2023 -	01.01.2022 -
	Note(s)			Note(s)	
	31.12.2023	31.12.2022		31.12.2023	31.12.2022
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	337,262.64	277,733.44	1. Revenus ordinaires	713,554.32	553,652.41
2. Autres charges externes	102,118.42	69,677.99			
3. Frais de personnel	248,897.00	182,271.81			
a) Salaires et traitements	219,347.13	161,059.08			
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	29,549.87	21,212.73			
c) Pensions complémentaires	-	-			
d) Autres charges sociales	-	-			
4. Corrections de valeur			4. Reprises de corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
b) sur éléments de l'actif circulant	-	-	b) sur éléments de l'actif circulant	-	-
5. Autres charges d'exploitation	3,016.77	-	5. Autres produits d'exploitation	-	-
6. Corrections de valeurs et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	-	-	6. Produits des immobilisations financières	-	-
			a) provenant d'entreprises liées	-	-
			b) autres produits de participations	-	-
7. Corrections de valeurs et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions de valeurs mobilières	-	-	7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	-	-
			a) provenant d'entreprises liées	-	-
			b) autres produits	-	-
8. Intérêts et charges financières			8. Autres intérêts et produits financiers		
a) concernant des entreprises liées	-	-	a) provenant d'entreprises liées	-	-
b) autres intérêts et charges	-	-	b) autres intérêts et produits financiers	-	-
9. Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	-	-	9. Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence	-	-
10. Charges exceptionnelles	-	-	10. Produits exceptionnels	-	-
11. Impôts sur le résultat	-	-			
12. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	-	-			
13. Profit de l'exercice	22,259.49	23,969.17	12. Perte de l'exercice	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	713,554.32	553,652.41	TOTAL PRODUITS	713,554.32	553,652.41

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON

ASBL

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2023

(en Euros)

NOTE 1 – GENERALITES

Fédération Luxembourgeoise de Triathlon a été constituée en date du 11 octobre 2003 sous la forme d'une Association sans but lucratif de droit Luxembourgeois pour une durée illimitée.

L'activité principale de l'Association est d'organiser et de développer la pratique du triathlon et disciplines apparentées amateur et professionnel au Grand Duché de Luxembourg, de coordonner les efforts des sportifs et des associations de triathlon, ainsi que d'organiser et de développer la pratique du duathlon.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'Association a été constituée pour une durée illimitée.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.2 Principales règles d'évaluation

2.2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

2.2.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.3 Conversion des postes en devises

L'Association tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.4. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.2 Principales règles d'évaluation

2.2.5. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de leur survenance.

Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts correspondent à l'obligation fiscale estimée par l'Association pour les exercices pour lesquels aucune déclaration fiscale n'a été déposée auprès des autorités fiscales. Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste « Autres créances ».

2.2.6. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

NOTE 3 – CREANCES

Au 31.12.2023, les créances se composent principalement de subventions à recevoir de la part du Ministère des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL), ainsi que de quelques sponsors.

NOTE 4 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés des résultats reportés et du résultat de l'exercice.

NOTE 5 – PROVISIONS

Les provisions constatées sont composées de provisions pour risques et charges.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON

ASBL

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2023

(en Euros)

NOTE 6 – DETTES NON SUBORDONNEES

Les durées résiduelles des postes de la rubrique « Dettes non subordonnées » se présentent comme suit :

Le montant des dettes de la société couvertes par des sûretés est de zéro.

	Durée inférieure à un an	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	EUR		EUR
Dettes sur achats et prestations de services	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Dettes fiscales et au titre de sécurité sociale	<u>10.397,83</u>	<u>10.397,83</u>	<u>8.991,47</u>
Autres dettes	<u>11.433,00</u>	<u>11.433,00</u>	<u>5.814,42</u>
Total	21.830,83	21.830,83	14.805,89

NOTE 7 - PERSONNEL

L'Association a employé en moyenne 4 personnes durant l'exercice 2023.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

DETAILS DU BILAN (Exprimé en EUR)

au 31.12.2023

ACTIF	31/12/23	31/12/22
D. ACTIF CIRCULANT		
I. Stocks	0.00	0.00
II. Créances	98,445.36	102,813.00
<i>Créances résultant de ventes et prestations de service</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Clients	0.00	0.00
<i>Autres créances</i>	<i>98,445.36</i>	<i>102,813.00</i>
Subventions à recevoir - exploitation	90,778.18	89,646.00
Autres créances	7,667.18	13,167.00
<i>dont la durée résiduelle est > à un an</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
IV. AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX, CHEQUES ET ENCAISSE	29,016.50	17,045.93
BIL LU75 0020 1730 5166 7200	12,912.99	4,252.88
CCP LU40 1111 1571 5717 0000	15,731.65	12,129.74
Caisse	371.86	663.31
TOTAL (D)	127,461.86	119,858.93
E. COMPTES DE REGULARISATION	27,298.02	5,616.52
Charges à reporter	27,298.02	5,616.52
TOTAL (E)	27,298.02	5,616.52

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

DETAILS DU BILAN (Exprimé en EUR)

au 31.12.2023

PASSIF	31/12/23	31/12/22
A. CAPITAUX PROPRES		
V. Résultats reportés	110,669.56	86,700.39
Résultats reportés	110,669.56	86,700.39
VI. Résultat de l'exercice	22,259.49	23,969.17
Résultat de l'exercice	22,259.49	23,969.17
TOTAL (A)	132,929.05	110,669.56
B. PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	0.00	0.00
Provisions pour risques et charges	0.00	0.00
TOTAL (B)	0.00	0.00
C. DETTES NON SUBORDONNEES		
Dettes sur achats et prestations de services	0.00	0.00
Fournisseurs	0.00	0.00
Dettes fiscales, et dettes au titre de sécurité sociale	10,397.83	8,991.47
Retenue d'impôt sur trait.et salaires	-114.41	120.00
Centre Commun de Sécurité sociale	10,512.24	8,871.47
Autres dettes	11,433.00	5,814.42
Dont la durée est inférieure ou égale à un an	11,433.00	5,814.42
TOTAL (C)	21,830.83	14,805.89

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

DETAILS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

(Exprimé en EUR)

DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

CHARGES	2023	2022
FRAIS DE COMPETITION	337,262.64	277,733.44
Tenues officielles Cadre FLTRI	18,862.06	26,103.55
Compétitions et Stages Elite	100,381.65	105,637.62
Compétitions et Stages Jeunes	103,234.93	126,875.77
Budgets "Préparation Olympique"	92,220.44	0.00
Autres frais d'entraînement	0.00	2,362.01
Prestations fédérales	15,000.00	11,440.00
Aquathlon FLTRI	7,563.56	5,314.49
AUTRES CHARGES EXTERNES	102,118.42	69,677.99
<u>Frais Administratifs</u>		
Honoraires d'avocats	-2,316.18	-487.79
Publications et imprimés	5,977.65	5,559.44
Autres achats et prestations de services	35,653.13	15,590.51
Frais de banque	977.81	1,002.55
<u>Autres charges</u>		
Matériel roulant	35,795.59	21,837.69
Assurances	3,767.87	4,145.41
Missions	6,747.38	3,905.06
Juges	14,508.84	10,867.70
Tenues officielles pour la revente	0.00	6,396.00
Cotisations COSL/ETU/ITU et autres	1,006.33	861.42
FRAIS DE PERSONNEL	248,897.00	182,271.81
Salaires de base	206,247.73	148,669.95
Salaires	18,560.46	10,692.48
Gratifications, primes et commissions	13,099.40	12,389.13
Avantages en nature	-18,560.46	-10,692.48
Caisse Nationale de Santé	8,661.93	6,072.75
Caisse nationale d'Assurance-Pension	19,032.67	13,740.24
Assurance accidents du travail	1,522.12	1,159.29
Autres charges sociales patronales	333.15	240.45
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3,016.77	0.00
Autres charges d'exploitation	3,016.77	0.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0.00	0.00
Intérêts bancaires comptes courants	0.00	0.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
Autres charges exceptionnelles divers	0.00	0.00

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TRIATHLON ASBL

DETAILS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

(Exprimé en EUR)

DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

PRODUITS	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	713,554.32	553,652.41
Droits d'adhésion clubs	3,250.00	3,250.00
Droits d'organisation	1,050.00	1,001.00
Aquathlon FLTRI	9,216.25	5,576.25
Athlètes - licences annuelles	24,742.00	24,601.00
Athlètes - licences journalières	38,501.52	41,413.50
Ministère des Sports (MindSp) - subsides générales	274,949.00	193,091.00
Ministère des Sports (MindSp) - subsides extraordinaires	0.00	0.00
MindSp - Subsides pour stages	3,000.00	12,065.00
MindSp - Subsides Concept Sport d'Elite	70,000.00	65,000.00
MindSp - Subsides extraordinaires	22,300.00	23,900.00
COSL - Subsides générales	52,547.82	48,552.18
COSL - Subsides extraordinaires	0.00	0.00
Budgets "Préparation Olympique"	92,220.44	0.00
TRI/ETU - subsides	1,500.00	1,500.00
Sportslycée - Subsides pour stages Jeunes	11,000.00	11,500.00
Paralympics - subsides	0.00	0.00
Athlètes - Contributions pour autres comp. internationales	7,249.13	8,731.47
Athlètes - Contributions pour stages Elite	15,180.58	17,555.21
Athlètes - Contributions pour stages Jeunes	30,559.66	40,248.00
Athlètes - autres revenus	127.00	560.00
Sponsoring	44,980.00	46,667.50
Contributions organisateurs aux frais juges	11,180.92	8,440.30
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0.00	0.00
Intérêts sur comptes bancaires	0.00	0.00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0.00	0.00